

# Bulletin municipal de Troisvilles

15 décembre 2020



## ÉDITORIAL

L'année 2020 a été marquée par la pandémie mondiale de la COVID 19 qui a affecté notre vie quotidienne ainsi que le fonctionnement des institutions communales et nationales.

Elle nous a conduit à adopter des mesures restrictives avec la mise en place d'un nouveau protocole sanitaire dans les services publics et à restreindre les manifestations sur le territoire communal.

Elle a également affecté le milieu associatif, très actif à Troisvilles, et ralenti l'activité économique.

L'année 2020 a été aussi une année de transition pour Troisvilles avec la mise en place en juillet d'une nouvelle équipe municipale.

Un nouveau fonctionnement des services a été instauré avec les permanences du maire chaque semaine, les astreintes du week-end et la mise en place d'une page Facebook.

Certaines installations ont fait l'objet de remises aux normes et des inspections par un organisme agréé ont été réalisées sur les bâtiments scolaires.

Les travaux réalisés et les actions menées ne sont peut-être pas des plus voyants mais ils sont efficaces.

Espérons que l'année 2021 soit plus paisible.

Bonnes fêtes de fin d'année.

Jérémy Richard

## RAPPELS

La mairie est ouverte du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30.

Les permanences du maire sont affichées chaque semaine dans les différents panneaux d'affichage et mentionnées chaque semaine dans la rubrique « Brèves » sur la page d'accueil du site internet de la commune.

L'agence postale communale est ouverte de 9 h 30 à 11 h 30 du lundi au vendredi (à la salle des fêtes).

La bibliothèque municipale est ouverte le mardi de 16 h 30 à 18 h et le mercredi de 14 à 16 h.

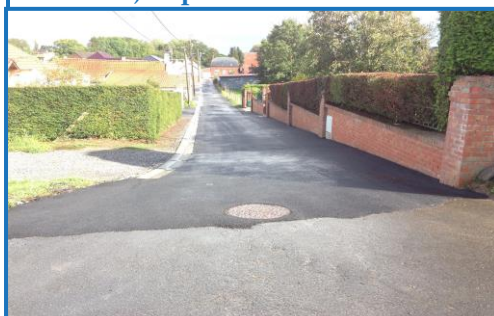
Le plateau multisports est ouvert de 9 h à 16 h du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars et de 8 h à 20 h du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre.

## TRAVAUX SUBVENTIONNÉS



L'année 2020 a été l'occasion de réaliser certains travaux pour notre commune dont deux majeurs financés par le conseil départemental et la CA2C :

- La réfection des voiries des rue Pasteur et ruelle Gosselin, financées à hauteur de 50% par le Département (7013 €) pour un coût total de 14 326 € HT, au titre de l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs
- L'aménagement du quai de bus de la place de l'Eglise et de l'entrée du parking de la salle polyvalente, financés au titre de l'Aide à l'Aménagement des Trottoirs (3200€) et des amendes de police (6704,95 €) et par la CA2C au titre du fonds de concours à hauteur de 6226 € pour un coût total de 19157,50 €.



## LES AUTRES RÉALISATIONS

*Les premiers six mois de ce mandat ont été particuliers avec la crise du COVID qui a mobilisé beaucoup d'énergie pour le conseil municipal et les agents communaux afin de garantir la sécurité des usagers des différents services publics. Cependant quelques réalisations ont pu être menées à terme.*

- Achat d'un coffret de maintien au chaud pour la cantine
- Peintures réalisées dans la classe maternelle et dans la classe du cours moyen
- Nouvelle imprimante couleur mise à la disposition des enseignants et de l'accueil périscolaire
- Mise en sécurité de la cour de l'école primaire (barrières)
- Mise en sécurité électrique de la chaufferie de l'école
- Remise en place des visites de contrôle (sur la sécurité) de certains bâtiments communaux par des organismes agréés
- Travaux d'accès PMR à la salle des fêtes et à la mairie (en cours de finalisation) commencés en début d'année
- Règlement du problème des puisards défectueux de la RD 98

## LES TRAVAUX MAJEURS EN 2021

Dans une perspective financière encore tendue pour les années à venir, le conseil a décidé de limiter les investissements au strict nécessaire :

- Remplacement de la chaudière du bâtiment périscolaire
- Mise aux normes de la salle polyvalente et des locaux annexes de l'école (garage, chaufferie, local entretien)
- Raccordement à la fibre de l'ensemble des bâtiments communaux.



## QUELQUES PETITS CHANGEMENTS ...

Des kits d'hygiène canine seront mis en place au cours de l'année prochaine pour en finir avec les déjections canines intempestives (passibles d'une amende contraventionnelle).

L'accès au cimetière sera réglementé avec la mise en place d'horaires d'ouverture semblables à ceux du plateau multisports.

Les jeux de balle et autres usages malencontreux des rambardes, rampe d'accès et escaliers seront prohibés sur le parvis de la mairie.

Les bordures et trottoirs feront l'objet d'un nettoyage semestriel par les agents communaux. Il est rappelé aux habitants que l'entretien des caniveaux et des trottoirs relève de leur responsabilité (arrêté municipal en préparation et en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier) y compris par temps de neige.